

LA COLLECTE DES DÉCHETS VERTS MODIFIÉE

Dans sa séance du 09 février 2010, le conseil communautaire a décidé de diminuer le nombre de passage, la nature et la quantité de déchets végétaux collectés en porte à porte sur les communes de Pontorson et Boucey.

Les collectes auront lieu, les vendredis, une fois par mois de novembre à mars, et **tous les quinze jours d'avril à octobre, les semaines impaires**. Lors des collectes vous pourrez présenter **2 sacs ou fagots** de déchets végétaux à l'exception des tontes de pelouse qui ne seront plus collectées. Pour ces dernières vous devrez vous déplacer à la plate forme de Beauvoir. Mais d'autres solutions existent pour éliminer vos pelouses comme le mulching , le paillage des massifs arborées, le compostage après séchage ...

Les semaines paires, les vendredis, d'avril à octobre, **la plateforme de Beauvoir sera ouverte de 9h à 12h et de 14h à 17h**.

La collecte des déchets végétaux s'arrêtera définitivement à l'ouverture de la déchèterie de la communauté de communes en 2011.

L'ensemble du conseil communautaire a décidé une diminution progressive du service suite aux difficultés engendrées par cette collecte en 2009 : port de charges, large amplitude horaire de travail, quantité ramassées importantes...afin que vous puissiez progressivement changer votre façon d'éliminer vos déchets végétaux.

Nous devons travailler ensemble afin de diminuer les quantités de déchets produites sur notre territoire. **Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas !!**

Partant de ce constat il semble raisonnable de penser que les déchets végétaux et certains biodéchets peuvent être détournés des filières de traitement et gérés à domicile. Ils sont constitués en grande partie d'eau et peuvent, une fois compostés, être transformés en amendement organique.

La loi grenelle I nous invite à diminuer nos déchets et à limiter notre impact environnemental en diminuant notre contribution carbone. **Aidez nous à aller dans se sens.**

Pensez à consulter notre site internet :
www.cc-pontorsonmtstmichel.org

Le Président de la Communauté de Communes
et les membres du conseil communautaire

Comment traiter vos déchets de jardin ?



Le mulching

Une tondeuse équipée d'un kit mulching vous permet de broyer finement les brins d'herbes et ainsi de les laisser se décomposer au sol.



Le compostage

Diversifier:

Mélanger déchets secs et humides. Créer un équilibre entre les déchets riches en azote (gazon, épluchures de fruits et légumes) et les déchets riches en carbone (sciure, paille, mauvaises herbes...)

Oxygéner

Brasser et mélanger l'ensemble régulièrement pour accélérer la fermentation. Attention à ne pas tasser le compost.

Broyer

Fragmenter et broyer les ligneux afin que les microorganismes aient plus de point d'attaque et que le compostage soit plus rapide

Arroser

Le compost doit être mouillé comme une éponge humide. Le couvercle doit rester fermé pour maintenir le taux d'humidité et la chaleur



Incinération : rappel du plan départemental

Concernant l'incinération des déchets végétaux seule l'incinération des végétaux ligneux et semi ligneux (branches nues), dont le diamètre est inférieur à 7 cm, est autorisée en dehors de la période du 1^{er} avril au 31 octobre à une distance d'au moins 200 mètres des habitations et 100 mètres des routes, et ce sous certaines conditions (article 3 arrêté n° 05-84 Préfecture Manche).

Le broyage

Le broyage permet de réduire les branches et morceaux de bois afin de les introduire dans un composteur ou de les utiliser pour pailler vos massifs arborés.

Calendrier des vendredis

Collecte déchets végétaux ■

Ouverture Plate forme de Beauvoir ■

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Octobre	Novembre	Décembre
1	5	9	13	18	22	26	31	35	39	44	48
2	6	10	14	19	23	27	32	36	40	45	49
3	7	11	15	20	24	28	33	37	41	46	50
4	8	12	16	21	25	29	34	38	42	47	51
			17			30			43		52

Les chiffres correspondent aux numéros de semaines.